

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 6-7

Artikel: Approche géopolitique de la question... : La Suisse vers une neutralité en trompe-l'œil?
Autor: Dupuy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Approche géopolitique de la question...

La Suisse vers une neutralité en trompe-l'œil?

D'où vient la neutralité suisse et où va-t-elle? La Suisse est un pays qui a traversé les siècles sans intéresser véritablement ses voisins, en partie parce que sa géographie et sa neutralité en faisaient une zone protégée difficile à conquérir et assez mal connue. Dans le même temps, la Suisse réussissait à bâtir une économie de tout premier plan, tout en garantissant sa sécurité par son statut d'Etat neutre¹.

■ Cdt Dupuy

Mais le contexte géopolitique de l'Europe a changé: la neutralité suisse n'est plus désormais, ni utile pour les puissances européennes voisines, ni suffisante pour assurer la sécurité du pays. Quoique selon un rythme variable, l'Europe des Etats se construit dans tous les domaines: économique, social, politique et de la défense. Or, la Suisse est le plus souvent, de sa propre volonté, en dehors de cette dynamique. Force est de constater toutefois qu'elle en souffre depuis la fin de la guerre froide. Une approche géopolitique de la question débouche sur le constat que la Suisse a la possibilité juridique d'opérer des rapprochements avec l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, que sa sécurité, comme son économie, en bénéficieraient. Sa neutralité y perdrait néanmoins une partie de ses fondements. Pour préserver son identité et sa spécificité, au sein du concert des nations, la Suisse pourrait-elle garder son statut international, en évoluant vers une neutralité de façade?

Initialement facteur double, de cohésion nationale et de sécurité d'une part, d'équilibre entre les grandes puissances européennes d'autre part, la neutralité suisse a évolué dans la seconde moitié du XX^e siècle vers une attitude d'exception. L'absence de conflits majeurs en Europe ayant partiellement vidé celle-ci de son contenu sécuritaire, elle a surtout permis à la Suisse de justifier des positions diplomatiques caractérisées par la non-participation aux organisations politiques internationales. Assumant sa qualité de neutralité armée, elle n'a néanmoins jamais diminué son effort de défense.

Parallèlement, la géographie de la Suisse est autant marquée par les montagnes qui en constituent les frontières naturelles, que par les axes de communication qui la traversent. Située en plein coeur d'une zone densément peuplée de l'Europe, elle connaît un nombre croissant de flux de biens et de personnes. Son économie se caractérise par une dépendance envers ses voisins pour ses approvisionnements en matières premières, produits agricoles et

énergétiques, et par l'héritage d'un siècle où, seul pays européen épargné par les guerres, elle s'est considérablement enrichie. Sur le plan sécuritaire, la Suisse se trouve au cœur d'une mosaïque d'alliances (Union européenne, Union de l'Europe occidentale, OTAN, OSCE, etc.) qu'elle ne peut ignorer et encore moins éviter, si elle veut garantir la sécurité de ses concitoyens et de ses échanges, en particulier face aux menaces nouvelles.

La situation est devenue paradoxale: la Suisse s'est comportée jusqu'à présent comme si le maintien de sa neutralité l'empêchait de rejoindre une alliance multinationale, alors même qu'elle publie de longues études qui prouvent que rien ne s'oppose juridiquement à l'adhésion d'un pays neutre à l'ONU ou à l'Union européenne. Vis-à-vis de l'ONU, le Conseil fédéral constate que la Suisse assume, déjà aujourd'hui, les obligations les plus importantes incombant à ses membres (financement et application des sanctions économiques), tout en renonçant aux droits qui lui reviendraient si

¹L'auteur, qui appartenait à la 7^e promotion du Collège interarmées de défense, a rédigé ce travail, pour lequel il a reçu le deuxième prix de géopolitique. Les cahiers de MARS (4^e trimestre 2000) en ont publié une fiche de synthèse que nous reprenons. Rappelons qu'en France, le grade de commandant correspond, en Suisse, à celui de major. (Réd.)



Soldats français quelque part au Kosovo. Une participation à une opération de maintien de la paix n'est pas contraire à la neutralité...

elle en faisait partie (droit de vote et d'éligibilité à l'Assemblée générale de l'ONU).

Le Gouvernement suisse constate, par ailleurs, que la souveraineté étatique de la Suisse resterait intacte en cas d'adhésion, car l'ONU n'est pas une organisation suprannationale. Par ailleurs, depuis le traité de Maastricht, et avant la mise en œuvre du pilier européen de la défense, rien ne s'oppose à ce que la Suisse rejoigne l'Union européenne, et prenne ainsi la suite de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande. La résistance aux adhésions n'est pas l'expression du droit international, mais celle d'une population jusqu'à présent fermement attachée à sa neutralité, laquelle y voit le ciment de la nation, le gardien de la paix et le terreau de la prospérité. C'est ce qui ressort des études menées en Suisse, à l'issue des rejets par référendum des adhésions à l'ONU (1986) et à l'Union européenne (1992), où le souci de préserver la neutralité est plus présent que la peur de renoncer à une part de souveraineté.

Le paradoxe ainsi observé doit-il nous inciter à actualiser le droit qui régit la neutralité? En fait, il ne paraît pas opportun de modifier ce droit, alors que c'est précisément son inadéquation au contexte géopolitique actuel qui permet à un pays neutre d'envisager de rejoindre une alliance, sans renoncer à sa neutralité. En outre, le droit existant reste utile, puisqu'il a le mérite de codifier une forme de neutralité capable de garantir la paix dans un contexte de crise ou de guerre strictement limité quant à l'étendue géographique, la portée des armes utilisées et le nombre de belligérants, à l'image des conflits régionaux du siècle dernier. Par opposition, la neutralité, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en Europe, ne constitue plus de façon évidente le socle sécuritaire adapté aux menaces nouvelles... et il semble alors bien inutile de mieux la codifier.

Comment atténuer alors la résistance de l'opinion suisse face à des rapprochements devenus quasiment inévitables?

Notons que la distinction entre rapprochement et intégration prend ici toute son importance. Une solution pourrait être que la Suisse occupe une place à part dans les organisations dont elle deviendrait membre, à l'image de la position de la France dans l'OTAN. Au lieu d'une non-intégration dans une structure militaire, il s'agirait ici de prévoir le recours systématiquement possible à l'abstention dans tous les problèmes sécuritaires; en d'autres termes, il s'agirait de prévoir en permanence le droit des Suisses à être neutres dans certaines circonstances.

Rappelons que certaines alliances prévoient déjà, pour tout ou partie de leurs membres, ces recours à l'abstention, sans faire pour autant référence à une quelconque neutralité. Cette position singulière aurait le mérite de ne pas constituer, vis-à-vis des autres membres de l'organisation, de rupture avec le passé, et vis-à-vis des Suisses, de maintenir l'illusion d'une neutralité inchangée. On peut, même s'attendre à ce que cette singularité remplace peu à peu, en tant que ciment identitaire, la notion de neutralité dans le coeur des Suisses. Cette solution nécessitera des efforts de la part de tous, puisqu'une position singulière aura toujours le don d'irriter les uns, et de priver les autres de certains avantages. Mais cette neutralité en trompe-l'oeil est sans doute le moindre prix à payer pour mettre fin à l'enclavement de la Suisse au coeur de l'Europe.

D.